

**Commission consultative  
sur l'environnement et le développement durable**

146<sup>e</sup> séance – jeudi 31 août 2017  
Salle des Comités, 2<sup>e</sup> étage – 18 h  
Maison du citoyen – 25 rue Laurier



**Procès-verbal**

**Membres**

Mme Denise Laferrière, présidente, conseillère district de Hull-Wright (8) (arrivé à 19h08)  
M. Cédric Tessier, conseiller district de Limbour (9)  
M. Mike Duggan, conseiller district de Lucerne (2)  
M. Giorgio, ABV des 7  
M. Michel Chevalier, citoyen  
M. Benoit Delage, CREDDO  
M. Vincent Loiseau, citoyen  
M. François Charron-Doucet, citoyen

**Absences**

Vacant, Commission jeunesse  
Mme Lina Holguin, citoyenne  
M. David Robitaille, citoyen

**Secrétaire**

M. Frédéric Vandal, coordonnateur de la Politique environnementale, Service de l'environnement

**Ressources internes**

Mme Jacinthe Grégoire, Coordinatrice de projets environnements, Service de l'environnement  
M. Yvann Blayo, coordonnateur de projets en environnement, Service de l'environnement  
Mme Josée Beaulne, chef de division – Contrôle environnemental, Service de l'environnement

---

**DISTRIBUTION :**

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres  
du Conseil municipal et au greffier

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**1. Mot de bienvenue, constat des présences et début de la réunion**

La réunion débute à 18 h 07, alors que le quorum est constaté par M. Duggan, président par intérim en l'absence de Mme Laferrière arrivée à 19h08.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

M. Vandal demande d'ajouter un point varia pour discuter de la demande de subvention pour le programme Écoles écocitoyennes d'Enviro Éduc-Action.

L'approbation de l'ordre du jour est proposée par M. Chevalier et appuyée par M. Loïselle.

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juin 2017**

L'approbation du procès-verbal de la séance du 1er juin 2017 est proposée par M. Charron-Doucet et appuyée par M. Chevalier.

**4. Suivis du procès-verbal :**

Aucun suivi

**5. Signature du procès-verbal de la séance du 1er juin 2017**

Mme Laferrière signe le procès-verbal de la séance du 1er juin 2017.

**6. Sujet à traiter selon les grandes orientations de la politique environnementale :**

a) Règlement relatif à l'épandage des pesticides – Jacinthe Grégoire

Mme Grégoire présente la proposition de règlement sur les pesticides. En somme, elle explique et décrit les grandes orientations du règlement, les définitions ainsi que les prochaines étapes pour son adoption, sa mise en œuvre et le coût associé à l'application du règlement.

Questions et commentaires

M. Duggan demande quand pourrait être l'année pilote. Mme Grégoire précise que si le règlement est adopté dans les prochains mois, l'année 2018 pourrait être l'année pilote.

M. Tessier indique que d'adopter le règlement en 2018 est la bonne stratégie.

M. Loïselle mentionne que les épandeurs commerciaux pourraient faire le suivi de leur demande sur le terrain avec les citoyens. Cela permettrait d'éviter d'avoir u besoin de ressource humaine. Mme Grégoire prend note de la suggestion, mais spécifie que l'entrepreneur n'aura pas nécessairement comme priorité d'interdire, par lui-même, les pesticides à ses clients tel que stipulé dans la proposition.

M. Charron-Doucet demande si la proposition de règlement s'arrime avec le code de gestion des pesticides du Québec. Mme Grégoire explique que le code permet aux villes du Québec d'adopter une réglementation spécifique aux municipalités et que tout règlement doit répondre aux exigences du code.

M. Vecco souhaite savoir s'il y aura une signalisation sur les terrains pour les engrais? Mme Grégoire mentionne que des affiches devront être apposées sur le terrain pour tous les pesticides et les engrais appliqué par une entreprise.

**R-CCEDD-2017-08-31/01**

Il est proposé par M. Delage, appuyé par M. Loïselle :

**QUE**, cette Commission recommande aux élus de la Ville de Gatineau d'approuver le Règlement sur les pesticides de la Ville de Gatineau et de mandater le Service de l'environnement de mettre en place une année pilote pour l'implantation du règlement afin de mieux statuer le besoin en ressources.

- b) Règlement numéro 821-2017 concernant les rejets d'eaux usées dans les ouvrages d'assainissement de la Ville de Gatineau – Josée Beaulne

Mme Beaulne présente le règlement numéro 821-2017 concernant les rejets d'eaux usées dans les ouvrages d'assainissement de la Ville de Gatineau. En somme, elle expose les éléments suivants : mise en contexte, objectifs du règlement, enjeux, principaux changements réglementaires et recommandation.

Questions et commentaires

M. Tessier demande que le service de l'environnement transmette le règlement intégral aux membres de la commission. M. Tessier s'abstiendra lors du vote pour une recommandation.

M. Chevalier propose de s'éloigner du processus par ententes et de restreindre l'application du règlement avec des permis de rejet. De plus, il est important de garder une possibilité de mettre fin au service et de favoriser une approche de gestion de risque. Mme Beaulne a pris en note les suggestions.

M. Charron-Doucet demande si le règlement inclut les produits dangereux. Mme Beaulne précise que règlement ne permet pas le rejet de produit dangereux par les commerces. Les rejets doivent respecter les normes du MAMOT et lors de l'analyse du dossier pour l'émission d'un permis, il sera déterminé si l'usine d'épuration pourra prendre cette charge.

M. Delage souhaite savoir qu'elle sera l'accompagnement pour les nouvelles entreprises. Mme Beaulne mentionne qu'en précisant et déterminant les ICI qui rejettent le plus, nous aurons la capacité d'accompagner les plus petites industries pour réduire leurs rejets.

Mme Laferrière désire savoir combien d'employés feront respecter ce règlement. Mme Beaulne indique que trois techniciens du Service de l'environnement assureront l'application du règlement. Par ailleurs, l'équipe d'égout et aqueduc du Service des travaux publics pourra également constater des incidents et communiquer avec l'équipe de technicien pour effectuer les suivis.

**R-CCEDD-2017-08-31/02**

Il est proposé par M. Charron-Doucet et appuyé par M. Tessier :

**QUE** cette Commission recommande aux élus de la Ville de Gatineau d'approuver le règlement 821-2017 concernant les rejets d'eaux usées dans les ouvrages d'assainissement de la Ville de Gatineau et abroger le règlement 406-2007 relatif aux rejets d'eaux usées et de boues dans les ouvrages d'assainissement de la Ville de Gatineau.

**POUR**  
1

**CONTRE**  
1

**ABSTENTION**  
6

c) Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre (GES) – Yvann Blayo

M. Blayo explique les résultats et conclusions de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de l'année 2015. Les éléments suivants sont présentés aux membres de la commission : mise en contexte, cadre règlementaire, résultats, opportunités ou mesures et la conclusion de l'inventaire.

Questions et commentaires

M. Loiseau indique que la transition énergétique n'est pas encore un aspect senti par l'administration de la Ville de Gatineau, par exemple, les stationnements n'ont pas évolué selon les tendances pour réduire les GES et favoriser le transport actif et collectif. Par ailleurs, la FCM a plusieurs programmes de subvention pour les initiatives à la réduction des GES.

M. Charron-Doucet demande s'il y a un processus de vérification des données mentionnées dans l'inventaire? M. Blayo précise que l'évaluation des données est effectuée par une équipe de professionnel de la firme de génie-conseil mandaté. La suggestion est prise en considération pour faire une vérification externe de l'inventaire afin de confirmer les données et les résultats.

M. Chevalier propose d'évaluer les mesures de réduction selon leurs potentiels versus leurs coûts. Il est également suggéré d'analyser l'achat des tonnes de GES à la Bourse de carbone si c'est plus avantageux.

**7. Sujet à traiter selon les orientations des membres de la CCEDD :**

a) Projet de site de déchet nucléaire de Chalk River

Dossier politique et sans les administrateurs municipaux. Dépôt des mémoires des organismes suivants : RNCRE, CTNAA, Sentinelle Outaouais et Stop oléoduc Outaouais.

**R-CCEDD-2017-08-31/03**

Il est proposé par M. Delage et appuyé par M. Tessier :

**QUE**, cette Commission recommande aux élus de la Ville de Gatineau :

- d'aider à organiser une assemblée publique d'information indépendante pour l'ensemble des citoyens de la municipalité au sujet du projet de dépotoir de déchets nucléaires à Chalk River;
- de demander au gouvernement du Québec qu'il exige des Laboratoires nucléaires canadiens que la proposition actuelle soit réexaminée pour satisfaire à toutes les exigences nationales et internationales de sécurité à court, moyen et long terme;

- de faire connaître aux Laboratoires nucléaires canadiens, au gouvernement du Québec et à la Commission canadienne de sûreté nucléaire l'opposition officielle de notre conseil municipal au projet dans sa forme actuelle de dépotoir nucléaire de Chalk River soumis à la Commission.

**POUR**  
**6**

**CONTRE**  
**1**

**ABSTENTION**  
**1**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

#### **8. Varia**

a) Subvention projet Écoles écocitoyennes

Les membres de la commission confirment le soutien financier pour ce projet de sensibilisation de l'organisme Enviro-Éduc-Action.

b) Prochaine rencontre : à déterminer

#### **9. Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée par M. Delage et appuyée par M. Tessier à 21 h 45.